

« Marché 2017 Travaux de Voirie »

Marché de Travaux

Acte d'engagement (AE)

Février 2017

Référent:

Hervé GAYRARD
Responsable des Marchés Publics

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - CONTRACTANT (EST UNE PERSONNE PHYSIQUE)	4
ARTICLE 1 - CONTRACTANT (EST UNE PERSONNE MORALE).....	4
ARTICLE 2 - PRIX.....	5
2.1 MONTANT DU MARCHÉ.....	5
2.2 VARIATIONS DES PRIX.....	5
2.3 SOUS-TRAITANCE	5
ARTICLE 3 – DELAIS D’EXECUTION.....	6
ARTICLE 4 – PAIEMENT.....	6
4.1 REGLEMENTS.....	6
4.2 AVANCES	6
ARTICLE 5- ENGAGEMENT DU PRESTATAIRE OU DU MANDATAIRE	6
ARTICLE 6- ACCEPTATION DE L'OFFRE	7

Maître de l'ouvrage :

Mairie de Bayon Sur Gironde

Objet du marché :

Marché de travaux de Voirie 2017.

Mode de passation et forme de marché :

MARCHE PUBLIC passé en PROCEDURE ADAPTEE en application des articles 26 à 28 du Code des marchés publics.

Imputation budgétaire :

Budget général de 2017.

Date limite de réception des candidatures et des offres :

Le 30 Mars 2017 à 17h00.

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'art. 109 du CMP :

M. le Maire de la Commune de Bayon Sur Gironde.

Comptable public assignataire des paiements :

M. le Trésorier de la Trésorerie de Blaye

Les cessions de créance doivent être notifiées ou les nantissements signifiés à l'organisme désigné ci-dessus.

ARTICLE 1 - CONTRACTANT (EST UNE PERSONNE PHYSIQUE)

Je soussigné, contractant unique, engageant ainsi ma personne, désigné dans le marché sous le nom "le Titulaire", M.....agissant en mon nom personnel, domicilié à

- Immatriculé à l'INSEE :

- Numéro SIRET :.....
- Code la nomenclature d'activité française (NAF) :.....

- Numéro d'identification au registre du commerce :

- M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le cahier des clauses particulières à exécuter les missions confiées aux conditions ci-après, qui constituent mon offre.

- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours :

Compagnie :

N° Police :

- CONFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l'article 8 ci-après répondent aux conditions ci-dessus rappelées et qu'ils sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

sous-traitant

Compagnie :

N° police :

ARTICLE 1 - CONTRACTANT (EST UNE PERSONNE MORALE)

Je soussigné, contractant unique, engageant ainsi ma personne, désigné dans le marché sous le nom "le Titulaire", Magissant au nom et pour le compte de la société dénommée

ayant son siège social à

Forme de la société..... Capital.....

- Immatriculée à l'INSEE :

- Numéro SIRET :.....
- Code la nomenclature d'activité française (NAF) :.....

- Numéro d'identification au registre du commerce :

- M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le cahier des clauses administratives particulières à exécuter les missions confiées aux conditions ci-après, qui constituent l'offre pour laquelle j'interviens.

- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que la Société pour laquelle j'interviens, est titulaire d'une police d'assurance garantissant les responsabilités qu'elle encourt :

Compagnie :

N° Police :

- CONFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l'article 8 ci-après répondent aux conditions ci-dessus rappelées et qu'ils sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

ARTICLE 2 - PRIX

Les travaux seront rémunérés par application de prix unitaires.

2.1 Montant du marché

L'évaluation de l'ensemble des travaux est :

Montant exprimé en euros :

Total HT :

Montant TVA au taux de% :

Montant TTC (en chiffres) :

Montant TTC (en lettres) :

.....

2.2 Variations des prix

Les prix sont fermes, cependant le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant présentés une offre et notamment sur le prix.

2.3 Sous-traitance

- Le titulaire n'envisage pas de sous-traiter l'exécution de certaines prestations.

ARTICLE 3 – DELAIS D'EXECUTION

Le délai d'exécution au sens strict du terme ne concerne que la période des travaux. Cette période débutera à compter de la notification de l'ordre de service envoyé par le Maître d'Ouvrage et sera précédée d'une période de préparation.

Délai estimé par le maître d'Ouvrage:

Période de préparation : **Avril Mai 2017**

Délai d'exécution : **Début juin 2017**

Délai proposé par l'entreprise :

Période de Préparation :

Délai d'exécution :

ARTICLE 4 – PAIEMENT

4.1 Règlements

Cas d'un titulaire unique

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché par virement établi à l'ordre du titulaire (**joindre les RIB**)

DESIGNATION DU TITULAIRE

Nom de l'entreprise

Raison sociale

Adresse

Référence compte bancaire (Nom de l'Etablissement Bancaire) :

Numéro de compte :

4.2 Avances

Sans objet

ARTICLE 5- ENGAGEMENT DU PRESTATAIRE OU DU MANDATAIRE

Après avoir pris connaissance du Règlement de Consultation et des Clauses Techniques Générales (CCTG) et des documents qui y sont mentionnés ; je présente (ou nous présentons) cette offre, qui conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, ne me (ou nous) lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Fait en un seul original

A,

le

Mention(s) manuscrite(s) "Lu et approuvé"

Signature(s) du (ou des) prestataire(s)

ARTICLE 6- ACCEPTATION DE L'OFFRE

Les sous-traitants proposés supra, et ayant fait l'objet d'une demande d'acceptation et d'agrément, sont acceptés comme ayant droit au paiement direct dans les conditions indiquées.

Le pouvoir adjudicateur retient le délai d'exécution de et de préparation du chantier précisés à l'article 3 supra.

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A

Le

Le Pouvoir adjudicateur,
Le Maire,

Hervé GAYRARD

A, le

Le titulaire du marché ou le mandataire du groupement :

.....

Il est rappelé aux sous-traitants que s'ils souhaitent sous-traiter les prestations qui leurs ont été confiées, ils devront faire accepter et agréer leurs sous-traitants en produisant l'ensemble des informations portées sur cet acte spécial.

A défaut d'obtenir une délégation de paiement du maître de l'ouvrage, une caution devra être produite dans le délai de 8 jours de l'acceptation de leur sous-traitant. La non production de cette copie de la caution au représentant du maître de l'ouvrage empêche l'exécution des travaux par le sous-traitant indirect.

Par ailleurs, les sous-traitants, quel que soit leur rang, ne peuvent commencer à intervenir sur le chantier que sous réserve, d'une part, de leur acceptation et de leur agrément et, d'autre part, que s'ils ont adressé au coordonnateur de sécurité et protection de la santé des travailleurs, lorsque celui-ci est exigé par la loi, un plan particulier de sécurité et de protection de la santé, conformément à l'article L. 4532-9 du code du travail.